

APPEL A PROJETS ET A CANDIDATURES 2021-2022 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ FONDS CNRF

Pour tout renseignement, s'adresser à Caroline MAZY (caroline.mazy@chuliege.be)

En 2020, le « **Fonds CNRF** » a été institué grâce à une importante donation consentie par l'ASBL CNRF Fraiture (Centre Neurologique et de Réadaptation Fonctionnelle) à la Fondation Léon Fredericq.

Le « Fonds CNRF » a pour objet **le soutien à des projets concernant la promotion de la qualité de la réadaptation au CNRF.**

La Fondation Léon Fredericq a dès lors le plaisir de vous annoncer **la mise à disposition, en 2021, d'un important subside à hauteur de 217.000€** (éventuellement divisible) destiné à soutenir **des projets concernant la promotion de la qualité de la réadaptation au CNRF et par extension au niveau de toutes les structures du CHU de Liège et de l'Université de Liège qui collaborent activement avec le CNRF en matière de réadaptation fonctionnelle.**

Il peut s'agir de projets de recherche clinique et/ou de projets cliniques visant à améliorer la prise en charge des patients. Il peut aussi s'agir du développement ou de l'implémentation de nouvelles prises en charge thérapeutique ou d'encadrement dans le cadre de la réadaptation, que ces aspects fassent ou non partie d'une recherche clinique.

Ce subside peut être utilisé pour des frais de fonctionnement, d'équipement, de formation (à l'étranger ou dans une autre université belge) et/ou de personnel.

Ce subside peut également être utilisé pour le financement éventuel d'une bourse de doctorat par le biais de l'ULiège (le promoteur porteur d'une telle demande devra alors être porteur d'un doctorat à thèse).

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :

- **Etre attaché au CNRF ou à un autre service du CHU de Liège et/ou de l'Université de Liège qui collabore activement avec le CNRF.**

- Pratiquer, au sens large du terme, une recherche clinique ou appliquée **à finalité médicale dans le domaine de la réadaptation.**

- **Le dossier de candidature, rédigé en français, doit comprendre :**

- Le formulaire de candidature dûment complété (disponible sur www.fondationleonfredericq.be)
- Le projet détaillé (maximum 10 pages)
- Le curriculum vitae (maximum 3 pages) du promoteur responsable du projet (+ liste des publications scientifiques des 10 dernières années)
- Le curriculum vitae (maximum 3 pages) des autres personnes impliquées dans le projet (+ liste des publications scientifiques des 10 dernières années)
- S'il y échet, une lettre de soutien du Chef de Service.

- Le dossier de candidature **doit être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse caroline.mazy@chuliege.be EN FORMAT PDF (!!!UN SEUL DOCUMENT FUSIONNE !!!)** pour le **mercredi 2 juin 2021 MIDI au plus tard**. **ATTENTION** : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

- Il est demandé aux éventuels futurs porteurs de projets de prendre contact **PREALABLEMENT** au dépôt de dossier avec les deux coordinatrices du Fonds CNRF, les Dr BEAUDART Charlotte (C.Beaudart@chuliege.be) et THIBAUT Aurore (athibaut@chuliege.be), qui les encadreront au mieux pour ce faire.

- **Les demandes de renouvellement dans le cadre de projets déjà soutenus sont autorisées**. La subside ultérieure devra figurer au sein de la nouvelle demande de même qu'un rapport des premiers résultats obtenus.

- La Commission d'évaluation - constituée d'experts du CHU de Liège et de l'ULiège - se réserve le droit **d'auditionner certains candidats**.

La(es) Bourse(s) sera(ont) officiellement **annoncée(s)** lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq organisée **le mercredi 10 novembre 2021**, si la situation sanitaire le permet. Elle(s) sera(ont) **disponible(s) à partir du 15 octobre 2021**.

Le(s) candidat(s) s'engage(nt) par écrit :

- à faire référence à la source de financement dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à se rendre disponible pour la présentation orale d'un rapport intermédiaire à l'occasion d'une journée de rencontres et d'échanges entre Commission et porteurs de projets ;
- à utiliser ce subside tel que présenté au sein de sa demande ;
- à se mettre à disposition de la source de financement pour promouvoir la Recherche à l'intérieur et à l'extérieur du CHU et de l'Université de Liège.

EVALUATION

- **Qualité du projet** (60%)

- **Qualité du promoteur responsable du projet (*) et des autres personnes impliquées dans le projet** (CV, Publications scientifiques). (15%)

- **Pertinence du projet quant aux objectifs du Fonds CNRF, de la Fondation Léon Fredericq et du CHU de Liège** (25%)

(*) **Le Promoteur responsable du projet** est la personne qui assurera effectivement la coordination et la mise en œuvre du projet au quotidien. Elle sera l'interlocuteur privilégié de la Commission d'évaluation. Elle sera responsable de la diffusion des avis de la Commission aux autres intervenants.